



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INNO-46

Colis Activ'

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie.

2. Dénomination et objet

Programme porté conjointement par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) et Sonergia, qui vise à favoriser la livraison de colis du dernier kilomètre par mobilité active en finançant une partie du surcout associé dans quatre territoires pilotes dans un premier temps, puis sur d'autres territoires volontaires et prêts à le financer.

Ce programme a pour objectif la livraison d'au moins 5 millions de colis par mobilité active sur 3 ans avec une montée en charge progressive.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 784 GWh cumac sur la période 2020-2022.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, la FUB et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats	=	Contribution (en €)	/	Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V		C		0,005